

Ordonnance de l'OFAG

**sur la fixation des périodes et des délais ainsi que
sur l'autorisation de parties de contingent tarifaire**

de légumes frais, de fruits frais et de fleurs coupées fraîches

(Ordonnance sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP)

Communication du 1^{er} septembre 2008

L'annexe 2 de l'ordonnance du 12 janvier 2000 sur l'autorisation des importations relative à l'OIELFP¹ a été modifiée au cours du mois d'août 2008 aux dates suivantes:

5 août 2008
7 août 2008
12 août 2008
14 août 2008
19 août 2008
21 août 2008
26 août 2008
28 août 2008

Le texte complet des modifications peut être consulté ou obtenu auprès de l'Office fédéral de l'agriculture, Section importations et exportations, 3003 Berne.

1^{er} septembre 2008

Chancellerie fédérale

¹ RS 916.121.100

